



DOSSIER D'INFORMATION DU SITE T27332

25 rue DES FRÈRES LUMIÈRES 34000 MONTPELLIER



Date de réalisation : 10.03.2017



bouyguetelecom.fr

LE PROGRÈS VOUS APPARTIENT

Objet : Dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile Bouygues Telecom

Monsieur le Maire,

Conformément aux engagements pris par Bouygues Telecom dans le cadre du « guide des bonnes pratiques entre opérateurs et communes » élaboré en partenariat avec l'Association des Maires de France, je vous prie de trouver ci-joint le dossier d'information relatif à notre projet d'installation d'une antenne relais situé à l'Hôtel IBIS Budget - 25, Rue des Frères Lumières – 34700 MONTPELLIER.

Opérateurs et élus locaux ont convenu que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile relève de l'aménagement du territoire et que la présentation d'un dossier d'information, accessible à tout administré souhaitant en connaître les détails, est un gage de transparence.

Dans le cas présent, ce projet, qui fait suite à l'identification d'un besoin de couverture, permettra à nos clients, de passage ou demeurant dans la zone, d'accéder à des services numériques mobiles dans des conditions améliorées et conformes à leurs attentes.

En effet, la licence délivrée par l'Etat nous autorisant à déployer et exploiter des réseaux de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} génération, prévoit également des obligations en termes de couverture du territoire et de qualité de service à la charge de Bouygues Telecom.

Nous espérons que ce dossier d'information, fidèle aux engagements pris dans le « guide des bonnes pratiques entre opérateurs et communes » et que nous avons souhaité pédagogique, répondra bien aux attentes de précisions de vos administrés.

Nous demeurons aussi à la disposition de tout riverain désirant des renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

SOMMAIRE

- 1- Plan de situation de la zone
- 2- Fiche d'identité du site
- 3- Motivations du projet
- 4- Fonctionnement d'un réseau
- 5- Équipements techniques
- 6- Notre projet d'implantation d'un relais
- 7- Informations pratiques
- 8- Le mobile au quotidien
- 9- Cadre réglementaire

2- FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Commune : MONTPELLIER

Nom du site : T27332

Adresse du site :

25 rue DES FRÈRES LUMIÈRES 34000 MONTPELLIER

Coordonnées du site :

X : 726883 Y : 1846684 Z : 30

Le projet sur site est une :

- Installation d'une nouvelle antenne-relais
- Modification substantielle d'une antenne-relais existante

Et fait l'objet de :

- | | | |
|-------------------------|---|------------------------------|
| Déclaration préalable : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Permis de construire : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Durée prévisionnelle des travaux : entre 1 et 3 mois

Direction régionale réseau chargée du dossier :

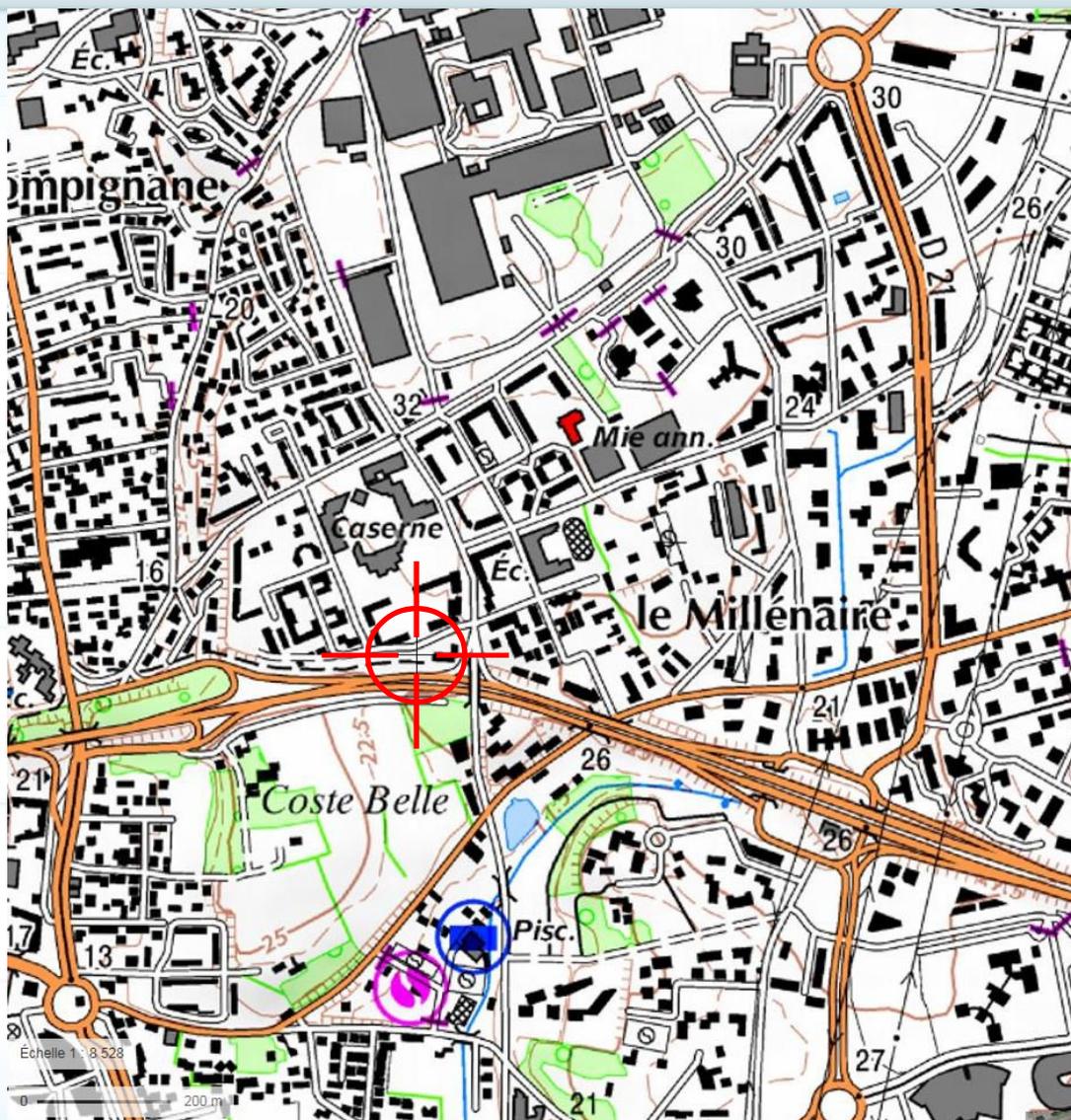
Bouygues Telecom - Direction régionale Méditerranée
Directeur régional : Monsieur Bruno KOEHL
Parc de la Duranne - 260, rue Louis de Broglie
13799 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

3- MOTIVATIONS DU PROJET

Installation d'une nouvelle technologie

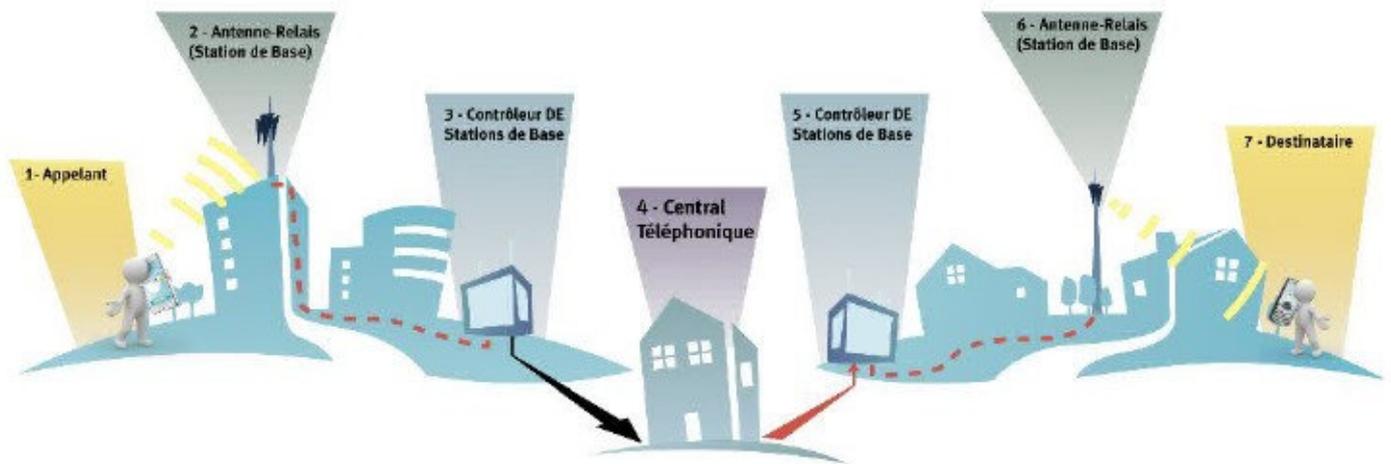
Ce projet a pour objectif d'apporter le haut ou très haut débit aux clients mobiles et les capacités supplémentaires qui sont nécessaires pour la croissance de l'Internet mobile. Grâce à ce nouvel équipement, les clients de la zone considérée auront accès aux technologies actuelles.

Zone de recherche



4- FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU

Fonctionnement d'une communication (appel, data) avec le téléphone mobile



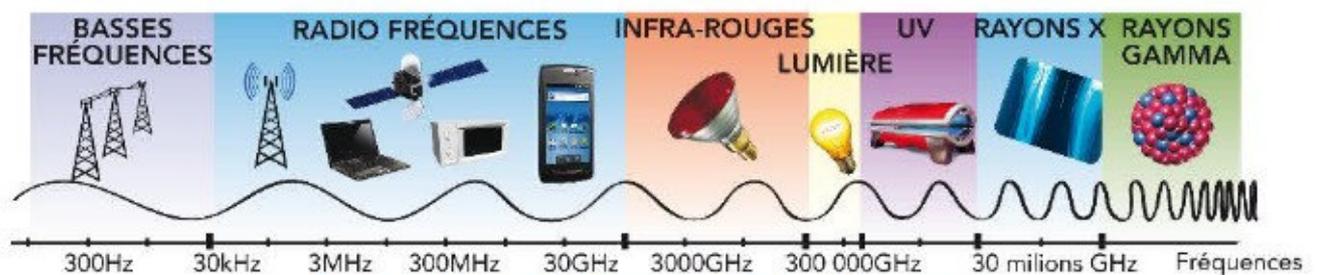
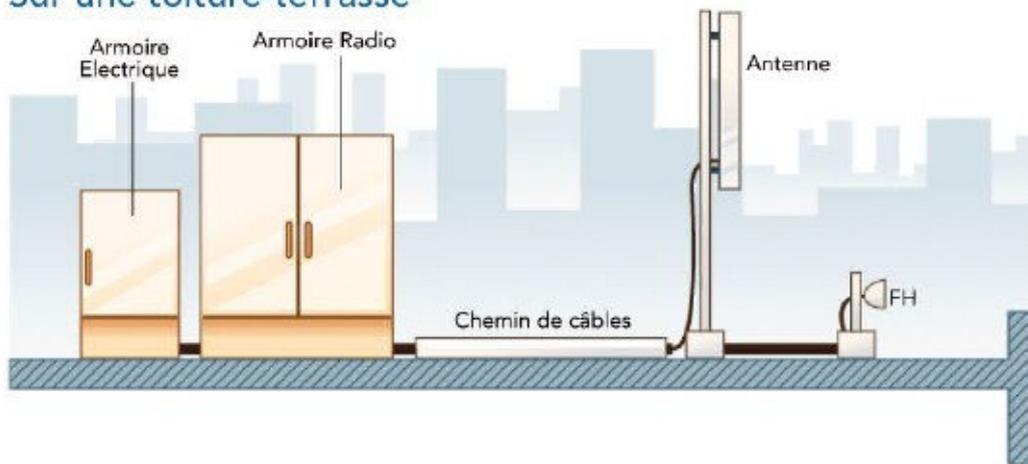
L'impact des usages sur le fonctionnement du réseau



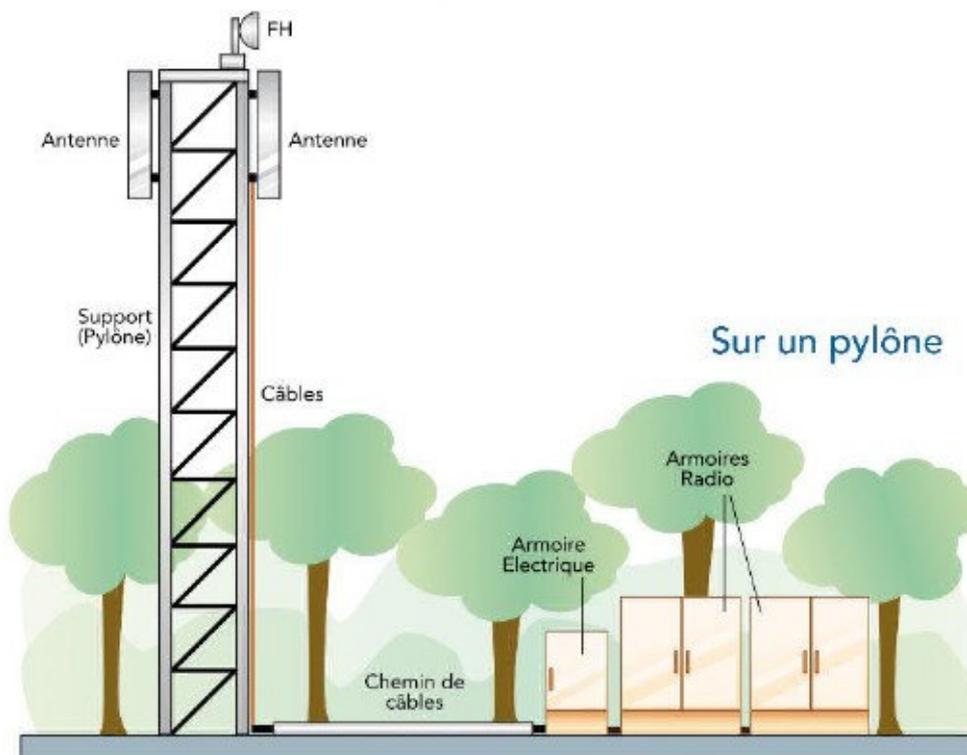
- ① Augmentation du nombre d'utilisateurs : la cellule rétrécit en 3G ou le réseau sature
- ② Augmentation du trafic de données : les débits sont ralentis
- ③ Absence de couverture et de services mobiles : une étude de faisabilité est lancée pour installer un relais
- ④ Nouveaux usages et services : les infrastructures doivent évoluer vers la 4G par exemple

5- EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Sur une toiture-terrasse



Fréquences utilisées par les opérateurs :
800 MHz – 900 MHz – 1800 MHz – 2100 MHz et 2600 MHz



Sur un pylône

6- NOTRE PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS

La future implantation :

Les références cadastrales : Section : CT -Parcell425

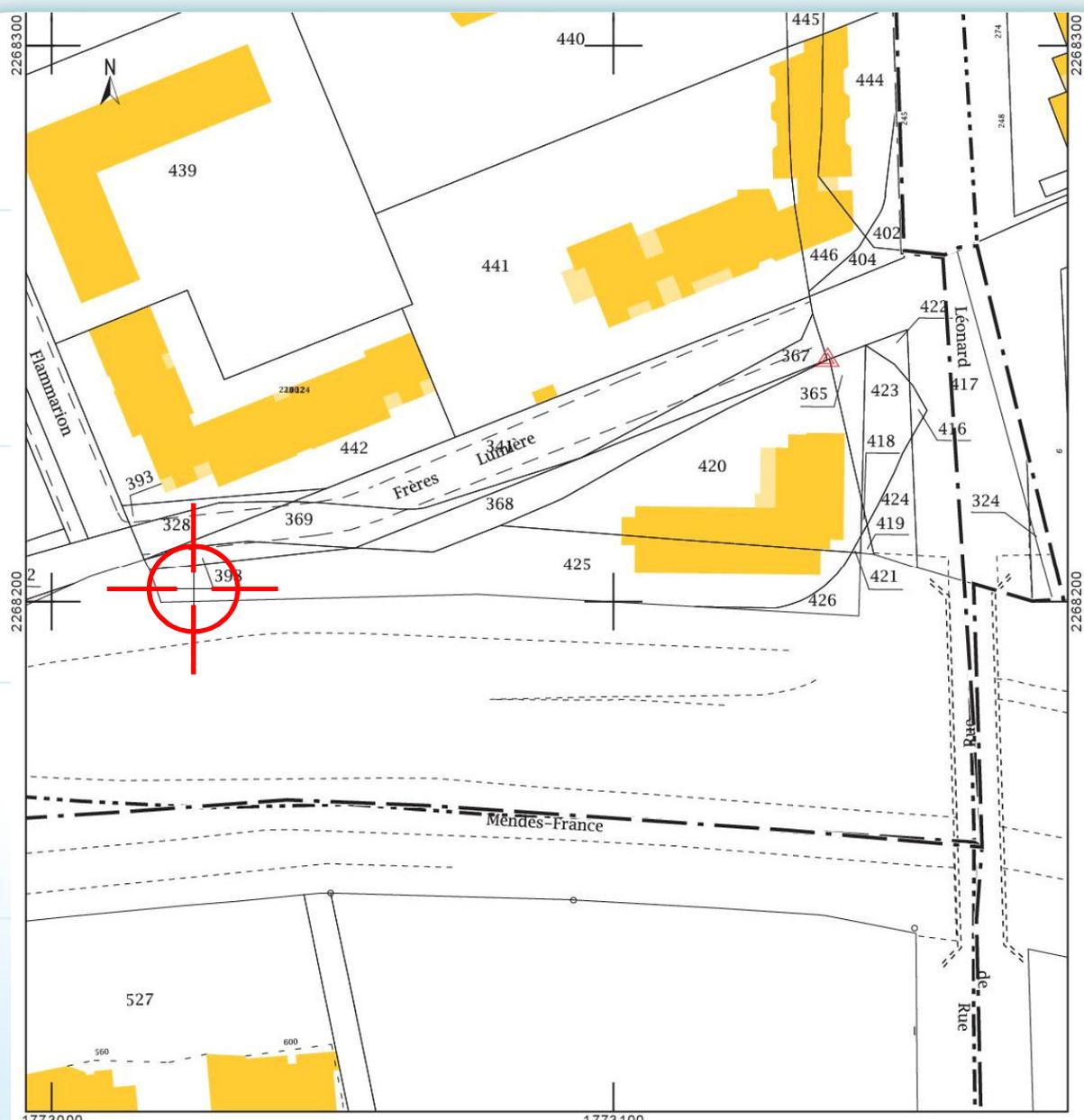
Les coordonnées géographiques :

Longitude en Lambert II étendu X : 726883

Latitude en Lambert II étendu Y : 1846684

Hauteur NGF au sol (Nivellement Général de la France) Z : 30

L'emplacement sur le plan cadastral :



Les antennes

Nombre d'antennes : 3 Panneaux + 1 Faisceau Hertzien

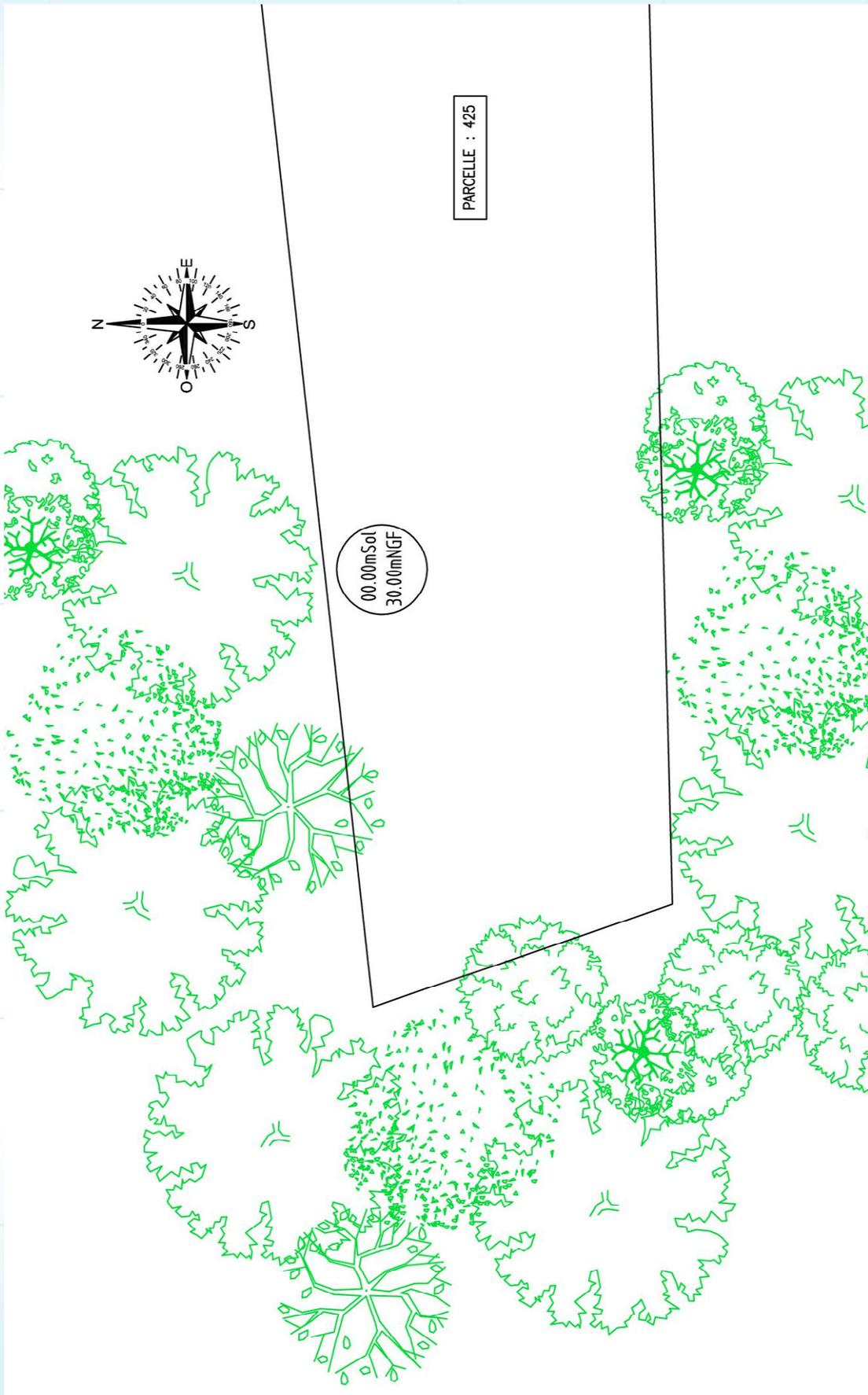
N° d'antenne	Type d'antenne	Bandes de fréquence	Utilisation	Azimut	HMA en mètres NGF	Tilt prévisionnel
1	Panneau	800/900/1800/2100 /2600	Emission/Réception	60°	46.10m	4°
2	Panneau	800/900/1800/2100 /2600	Emission/Réception	180°	46.10m	9°
3	Panneau	800/900/1800/2100 /2600	Emission/Réception	300°	46.10m	3°
4	Faisceau Hertzien	23GHz	Transmission	43°	47.65m	*/

N° ANFR :

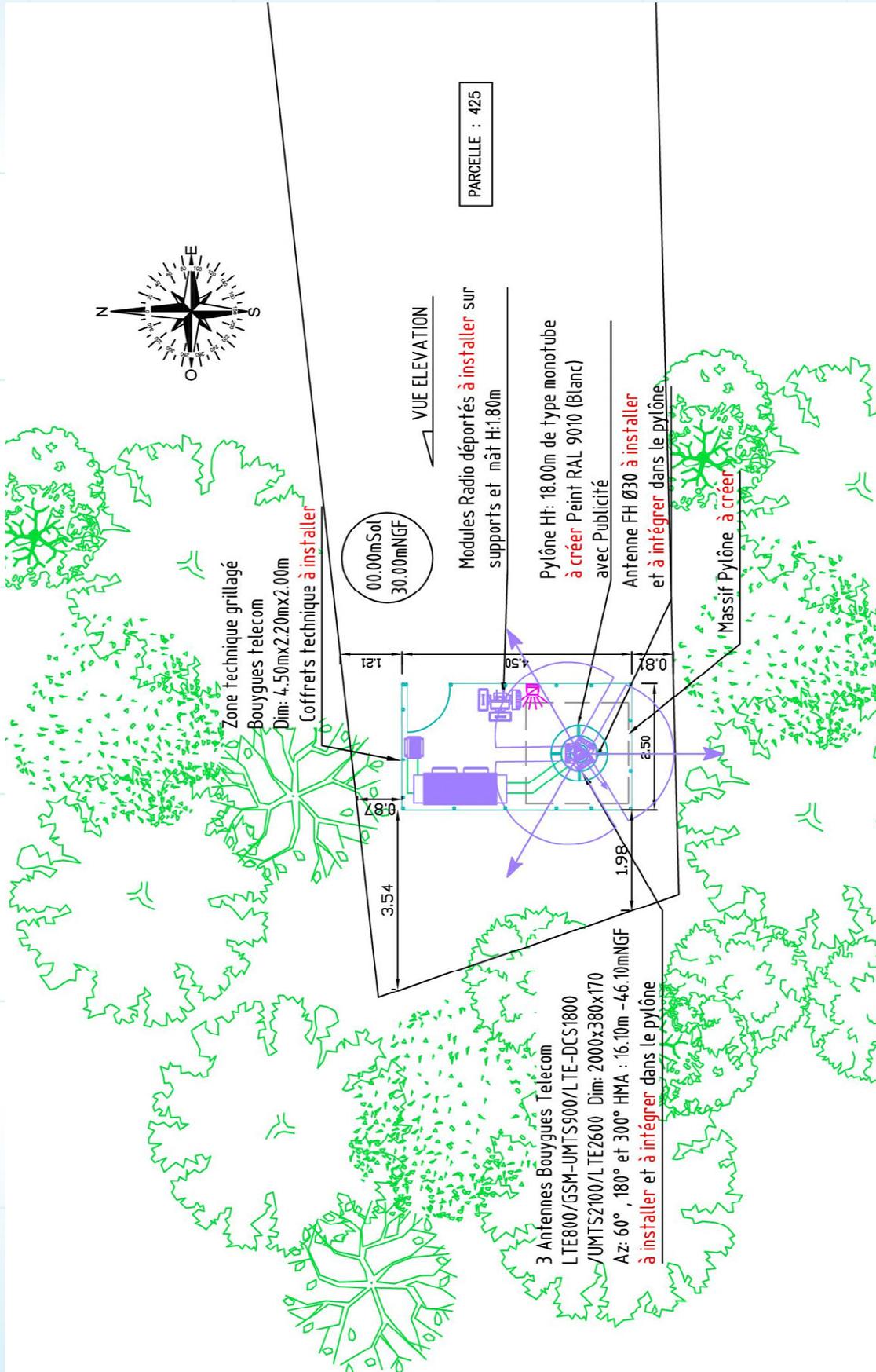
Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun: le nom - l'adresse - l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

Nom	Nature	Adresse	Coord X	Coord Y	Niveau de champ max (%)

Les vues en plan : état actuel



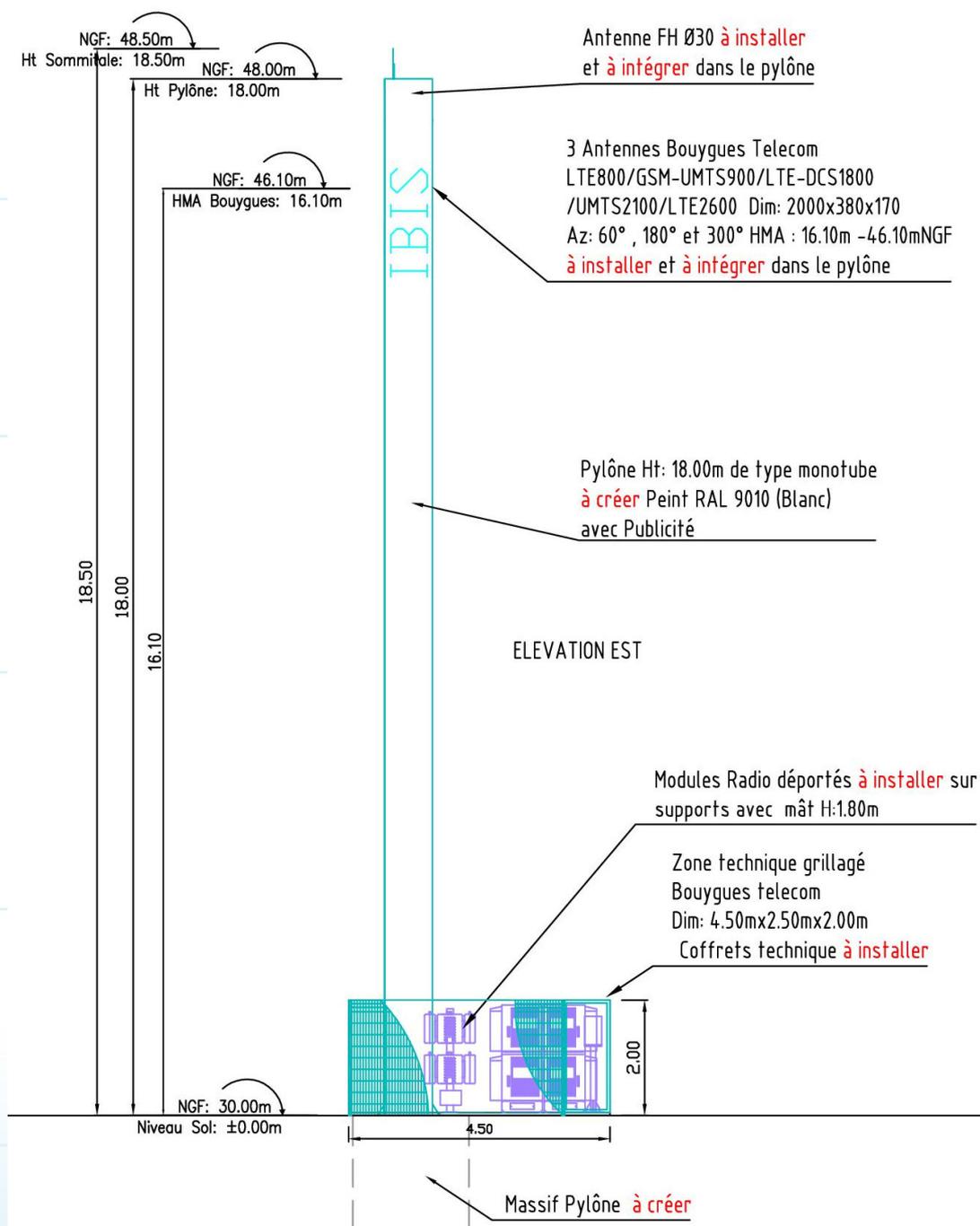
Les vues en plan : projet



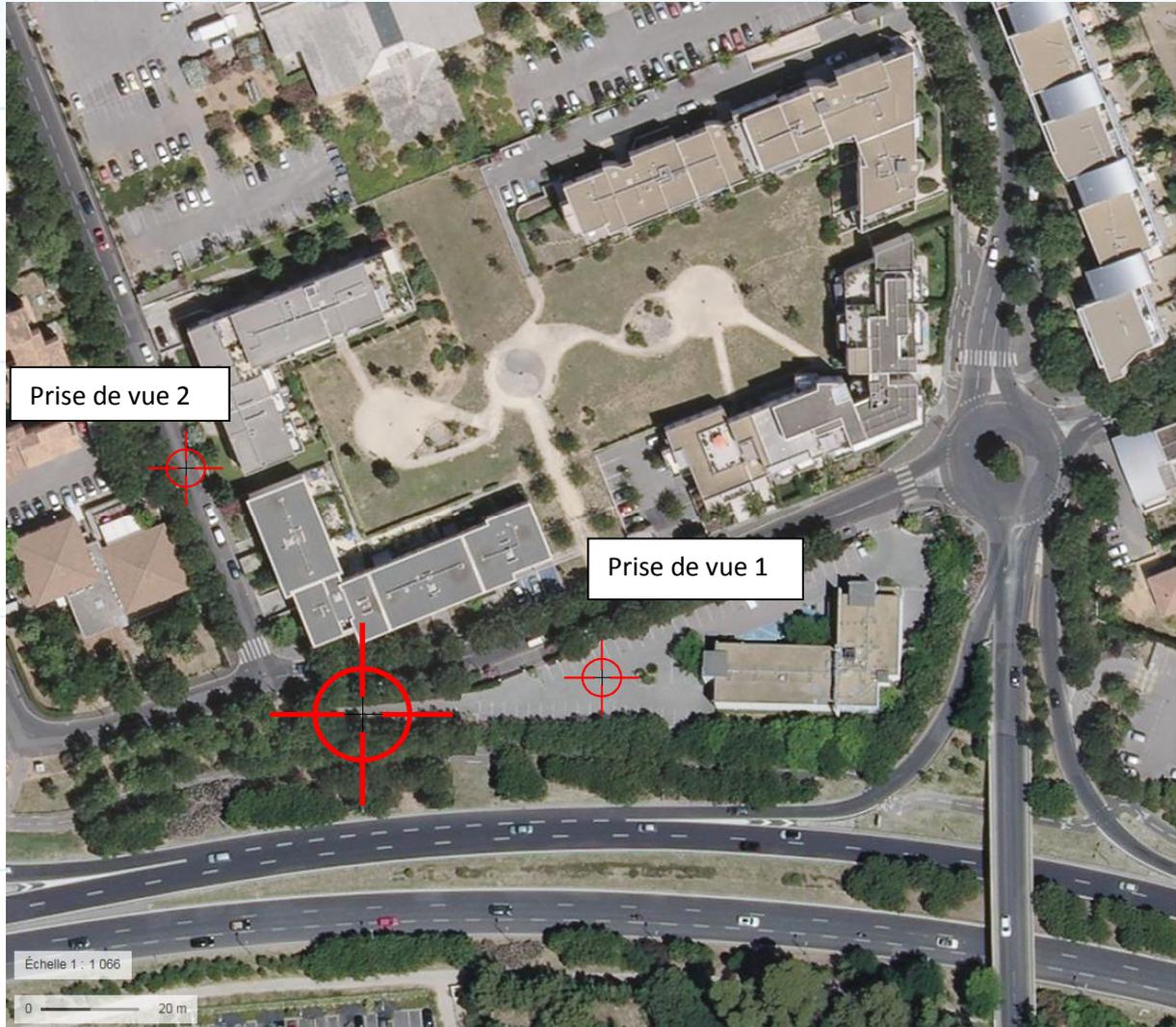
Les vues en élévation : état actuel

NGF: 30.00m
Niveau Sol: ±0.00m

Les vues en élévation : projet



Les prises de vues



Photomontage 1 Avant - Après



Projet BOUYGUES TELECOM

Photomontage 2 Avant - Après



7- INFORMATIONS PRATIQUES

Déclaration fournie à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) par le demandeur de l'implantation ou de la modification substantielle d'une station radioélectrique émettrice

N° ANFR :

1. Conformité de l'installation aux règles de la CSTB (en cas de station GSM).

oui

non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

oui

oui, balisé

non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui

non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission.

oui

non

Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun: le nom - l'adresse - l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

Nom	Nature	Adresse	Coord X	Coord Y	Niveau de champ max (%)

7- INFORMATIONS PRATIQUES

Les contacts du projet :

Pour les questions relatives au projet :

Philippe BASCOU Chargé des relations extérieures
tel: 04.42.97.34.11
e-mail: PBASCOU@bouyguetelecom.fr

Pour les autorisations administratives :

Service Technique et Urbanismes
Avenue de Montpellier
34970 LATTES
Tel: 04.67.99.77.65

Sites internet :

Site internet des opérateurs mobiles :

FFT (Collège Mobile de la Fédération Française des Télécoms) :
www.fftelecoms.org

Sites Bouygues Telecom :

Bouygues Telecom : www.corporate.bouyguetelecom.fr
B&You : www.b-and-you.fr

Site Cartoradio de l'ANFR : www.cartoradio.fr - www.anfr.fr

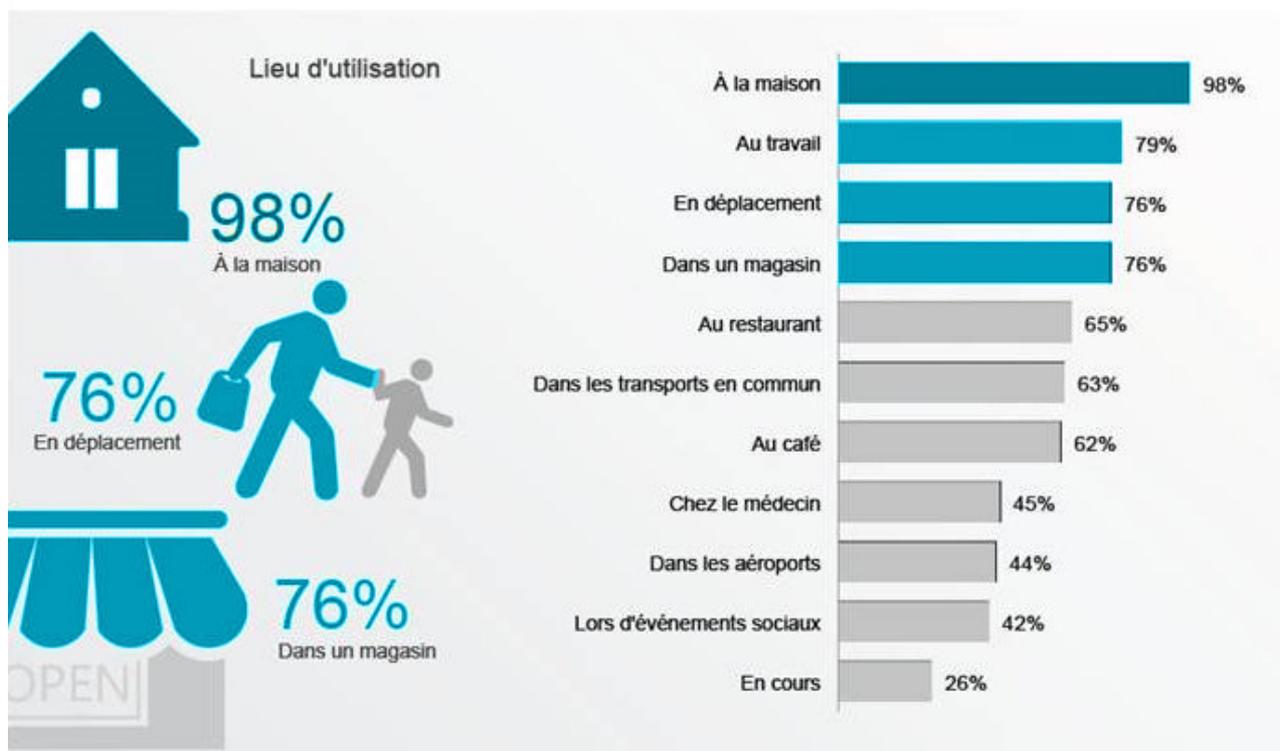
Portail d'informations de l'Etat : www.radiofrquences.gouv.fr

8- LE MOBILE AU QUOTIDIEN

Selon l'étude du CREDOC relative à la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française (juin 2012), **9% de la population n'ont qu'un téléphone portable et 20% des usages internet au domicile s'effectuent via le réseau mobile** d'un opérateur.

Selon l'étude IPSOS /Google relative au comportement des mobinautes (2012), **98% des utilisateurs de Smartphones l'utilisent au domicile.**

Les smartphones s'utilisent partout



9- CADRE RÉGLEMENTAIRE

Pour favoriser un déploiement durable et concerté des réseaux de téléphonie mobile, l'Association des Maires de France et la Fédération Française des Télécoms ont établi un cadre pour l'installation des antennes-relais dans toutes les communes de France.

La nouvelle version du Guide des relations entre opérateurs et communes, en date de décembre 2007, s'appuie sur 5 principes :

- **concertation**
- **information**
- **équité territoriale**
- **prise en compte du contexte local**
- **préservation des paysages**

En plus de la formalisation d'un dossier d'information (comme en l'espèce) pour chaque projet d'antenne-relais, la création et l'animation d'instances de concertation communales sont également prévues.

Enfin, cette démarche renforce la **transparence** sur la réalisation des mesures de champs électromagnétiques et leurs résultats.

Lien vers les annexes :

<http://webded/Thot/Manuels%20Utilisateurs%20et%20Expressions%20de%20Besoins/MU-DED-DPL-AUT-00002-Annexe%20au%20dossier%20d%E2%80%99information%20mairie.pdf>